

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation des habitants relative à un changement d'affectation à la rue Frans Hals.

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :  
De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Nous tenons à vous faire part de notre profond désaccord quant au changement d'affectation de l'immeuble situé au numéro 90 de la rue Frans Hals. Nous allons donc passer d'un home pour retraités en centre d'accueil pour la jeunesse, donc d'un havre de paix à l'enfer. Leur cour de récréation est situé en plein milieu du pâté de maisons attenant aux balcons et jardins. Nous nous attendons donc à énormément de nuisances sonores, à des incivilités voir à de l'insécurité. Le tout dans un quartier résidentiel sans aucune concertation avec les riverains (pas de comodo-incomodo). Le manque de transparence et le défaut de communication est digne d'un pays totalitaire. Les propriétaires voient le prix de leur bien chuter et les locataires vont prendre la poudre d'escampette. Du côté de la rue des Citoyens où l'on a procédé de manière identique c'est une véritable catastrophe pour les riverains.

J'avoue que ce texte est un peu brut de décoffrage, mais il s'agit de l'avis d'un citoyen ennuyé. Je tiens à y apporter quelques éclaircissements et en sortir quelques questions. Il est effectivement impératif d'accueillir ces gens qui sont dans la détresse la plus totale, mais il y a une manière de le faire...

Pourquoi devons-nous subir les lenteurs et les errements de l'État quand on accueille des réfugiés trop longtemps laissés au bord du canal en plein hiver ?

L'installation du centre d'accueil « dans notre jardin » s'inscrit dans la durée et c'est bien là le nœud du problème. Effectivement, une occupation momentanée me paraît tout à fait acceptable, le temps de trouver d'autres solutions.

Je pense aux nombreux bâtiments vides de l'État et j'ai également entendu parler des containers aménagés. Cela dit, cela n'a rien de péjoratif, car des containers servent déjà de classes d'école.

Madame MOUREAUX, la Bourgmestre de Molenbeek, a mis fin à l'occupation d'un home converti en centre d'accueil situé sur sa Commune, alors qu'il s'agit de la même famille politique que le Bourgmestre CUMPS.

Combien cela coûte-t-il au fédéral : l'achat du bien du home « Bizet » plus 400.000€ d'adaptation. N'y a-t-il pas moyen de le faire quelque chose de plus économe ?

En parlant gros sous, est-ce un secret d'État que de connaître les modalités de l'accord entre le Fédéral et la Commune ?

Pourquoi la moitié des centres d'accueil se trouvent-ils à Bruxelles ?

Je tiens à signaler que mes paroles n'engagent que moi et quelles ne sont appuyées par aucun partis politiques. Aux mandataires d'en débattre car « la balle est dans leur camp ».

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

Début avril, par l'entremise d'un article du « Soir », nous avons lu que la Commune avait appris qu'un nouveau centre « Fedasil » était envisagé rue Frans Hals, ceci pour abriter 310 personnes. Il était enfin écrit que la nouvelle avait été accueillie glacialement par le cabinet du bourgmestre. Le mois dernier, notre groupe a par ailleurs interpellé le Collège à ce sujet. Conformément à ce qui nous a été dit, une réunion a été tenu avec les habitants le 15 mai dernier, réunion tenue à 17h, ce qui

s'est révélé particulièrement tôt pour de nombreux riverains retenus par leur travail. Par ailleurs, il semble que le périmètre de distribution du document invitant les habitants à cette réunion a été fait de façon trop limitée. Peut-on nous préciser comment s'est organisé concrètement l'information au public et pourquoi une heure aussi précoce a été choisie pour tenir la réunion publique ?

Sur le fond du dossier, comment expliquer que deux centres « FEDASIL » et « Samu Social » aient été programmés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre ? Notre Commune semble particulièrement sollicitée en la matière au point d'être confrontée à une situation ingérable. Comment le Collège a-t-il entrepris de faire connaître et respecter le point de vue communal en la matière ?

Alors que le bâtiment choisi pour accueillir le centre « Fedasil », accueillait jusqu'il y a peu une séniorerie pour petite centaine de résidents, le projet en question envisage de regrouper 310 réfugiés. Outre les questions des risques liés à la promiscuité, la cohésion sociale du quartier, le Collège peut-il nous dire si le permis d'environnement couvrant l'ancienne exploitation est valable dans le cadre de la nouvelle ? Un changement d'affectation a-t-il été introduit auprès de l'urbanisme ? Qu'en est-il de l'avis « SIAMU » qui a été forcément établi dans un cadre bien différent et qui conditionne des questions fondamentales en termes de sécurité. Enfin, peut-on clarifier un point très nébuleux à ce stade : ce centre a-t-il vocation à être temporaire ou définitif ?

Il semblerait que la Commune doit accueillir 950 demandeurs d'asile. Pourriez-vous confirmer ou infirmer cette information ?

G. BORDONARO comprend tout à fait les inquiétudes des habitants par rapport au centre « Fedasil ». La situation n'est pas évidente. Il y a beaucoup d'inquiétudes lorsqu'un tel centre ouvre dans un quartier résidentiel et proche des citoyens, ... Il apprend ce soir que cela a été fait sans aucune communication ni concertation avec les habitants. Lorsque de telles décisions sont prises, il est important d'impliquer dès le départ les citoyens, de les informer, de leur donner toutes les informations utiles et nécessaires pour voir comment tout cela peut se dérouler au mieux. Cela n'a pas été fait et ne fait que renforcer les inquiétudes de certaines personnes.

D'autre part, il souhaite rappeler que la demande des réfugiés est d'obtenir un toit. Cela fait de nombreux mois que ces personnes sont à la rue, sans aucun droit, et de manière tout à fait illégale, au bord du canal, sous une tente, sans nourriture ni sanitaire.

Il s'est rendu sur place et assure que c'est bien l'enfer qu'ils ont vécu pendant des mois. Il se réjouit que ces personnes aient enfin un toit. Il est vrai qu'il faudra discuter comment mieux répartir l'accueil des réfugiés car Anderlecht ne doit pas tout absorber.

Il estime qu'à partir de maintenant, il faudrait travailler de concert avec les habitants, répondre à toutes leurs questions et inquiétudes.

Comment « Fedasil » va-t-il encadrer ce centre ? Avec quels moyens ? Avec combien de personnes ? Toutes ces questions, nous devons y répondre et faire en sorte que tout se passe au mieux pour les réfugiés et les habitants.

S. BENNANI dit qu'elle a interpellé le Conseil communal à ce sujet le mois dernier. C'est un quartier assez convivial où les personnes se connaissent, se parlent et passent une partie de leur vie ensemble. Elle constate aujourd'hui, cette situation est

imposée par la Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration alors qu'un précédent centre a déjà ouvert ses portes dans le quartier. Il s'agit d'un centre temporaire pour un mois mais, à ce jour, il est toujours là. Ces personnes sont dans une situation terrible. Au nom du groupe « Les Engagé.e.s », je ne souhaite cela à personne. Aujourd'hui, Anderlecht, n'a pas la capacité de pouvoir accueillir toute la misère de la Belgique sur cette question-là. Il est difficile de demander à ce quartier convivial de changer de configuration. Elle confirme que la distribution de l'invitation à la réunion s'est faite dans une zone limitée, ce qui est dommage car cela concerne la totalité du quartier. L'heure de la réunion ne convenait pas car la plupart des personnes sortent de leur travail à cette heure-là. Au nom du groupe « Les Engagé.e.s », je demande au Collège d'aller voir la Ministre pour lui dire qu'il n'est pas possible de continuer de la sorte et qu'il faut trouver des solutions. Il n'est pas acceptable que Molenbeek prenne des décisions de fermer des centres et qu'Anderlecht hérite seule du problème. Comme il a été si bien dit par l'interpellant, la moitié des centres se trouvent dans la capitale. Bruxelles, et Anderlecht en particulier, ne savent pas accueillir toute la misère du monde. En plus de cela, l'installation de ce centre aura des coûts et impactera les finances communales. La Bourgmestre de Molenbeek avait estimé ce coût à 1,2 million d'Euros. Notre Commune est-elle dans une situation financière où elle peut se le permettre ? Non, on ne peut pas se le permettre financièrement. Outre cela, c'est argent nous devons le dépenser pour les Anderlechtois. Il est temps de dire à la Secrétaire d'État en charge de l'Asile et de la Migration qu'Anderlecht ne le veut pas.

J-J BOELPAEPE confirme que presque tout a été dit. L'installation d'une manière brutale sans concertation entraîne des répercussions financières sur la Commune. Il faut se rendre compte que ces personnes sont démunies de tout. Un jour ou l'autre ou d'une façon ou l'autre, elles vont passer par des systèmes de réintégration et vont impacter très significativement les finances du CPAS. Petit à petit, pour obtenir des moyens de survie, elles se tourneront vers la solidarité communale mais aussi vers le CPAS qui est déjà débordé et ne sait plus suivre. Ce sont de nouveaux cas qui s'ajouteront et pour lesquels nous n'avons plus assez de personnel. Le niveau fédéral s'est permis, presque incognito, d'installer des centres, sans discussion avec le CPAS. Ces discussions auraient permis de mettre des modalités d'accueil en place. Petit à petit, lorsque ces personnes vont s'installer, qu'on le veuille ou non, cela va engendrer des frais pour la Commune et le CPAS. J.-J. BOELPAEPE rejoint entièrement les propos de S. BENNANI : il faut intervenir auprès du niveau fédéral ! On ne peut pas laisser les choses comme elles sont aujourd'hui. D'une part, on s'engage dans un gouffre financier et, d'autre part, on va créer un ghetto. C'est cela qui va devenir invivable en matière de contact entre les personnes ; l'humanitaire va disparaître, les gens ne vont plus s'accepter.

J.-J. BOELPAEPE dit que Monsieur le Bourgmestre ne peut pas rester bras croisés, la Commune ne peut pas rester dans cette situation car les finances communales ne le permettent pas. Ceux qui prennent les initiatives doivent les payer. Monsieur le Bourgmestre-Président répond que la Belgique, comme bien d'autres en Europe occidentale, connaît une crise migratoire sans précédent. Anderlecht a toujours été une Commune solidaire. Lorsqu'il y avait des problèmes et des personnes dans le besoin, la Commune a toujours fait le maximum pour répondre présente et faire en sorte de soulager la misère humaine. Il répète ses propos énoncés lors de la réunion et dans la presse : Anderlecht ne peut plus accueillir plus de personnes. Les équipes des départements « Démographie » et « Prévention », de la Police et du CPAS sont fatiguées, car il y a beaucoup de centres à gérer. Il n'était

pas favorable à l'installation de ce nouveau centre. Ceci a également été précisé à la presse et à la Secrétaire d'État, Mme De MOOR, lorsqu'elle lui a téléphoné pour lui annoncer que le centre s'installerait à cet endroit.

En réponse à la question « *quelles sont les modalités entre la commune et le Fédéral ?* », Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'il n'y a ni accord ni modalité de collaboration. Il n'y aura pas d'impact financier, ni pour la Commune, ni pour le CPAS, car le Fédéral paie pour l'entièreté des personnes qui sont accueillies dans les centres « Fedasil ». Lorsque ces personnes sortiront de ce centre, elles iront dans un autre type de centre qui n'est pas établi à Anderlecht.

Monsieur le Bourgmestre-Président plaide pour qu'il y ait un véritable plan de répartition des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire de la Belgique. Cela serait, selon lui, l'exercice normal de la solidarité. Il fut évoqué que la commune devrait accueillir 950 personnes. Cela n'est pas vrai, ce chiffre n'existe pas. Ici, Anderlecht est confrontée à deux installations ponctuelles. Il n'y a donc pas de plan à ce stade, puisqu'il n'y a pas de plan de répartition, ce qui est bien malheureux. Aujourd'hui, ce sont le « SAMU social » et « Fedasil » qui sont propriétaires du bâtiment. Les demandeurs d'asile commencent à arriver. Monsieur le Bourgmestre-Président est allé voir, ce matin-même, les conditions de leur installation et d'encadrement. En ce moment, 57 personnes sont déjà installées dans le centre. Il faut gérer au mieux leur présence et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur le quartier. Il existe actuellement 32 personnes encadrant les demandeurs d'asile présents.

Concernant les 310 demandeurs d'asile prévus, ce nombre maximal lui paraît effectivement très élevé. Le Collège n'a pas encore le rapport actualisé des pompiers, c'est pourquoi il se base encore sur l'ancien nombre maximal prévu pour la maison de repos. Dès que le nouveau rapport aura été officiellement communiqué par les pompiers, Monsieur le Bourgmestre-Président recontactera le « SAMU social » et les organisateurs du centre pour redéfinir le nombre de demandeurs d'asile qui pourront être accueillis à cet endroit.

Tous les services, malgré le fait qu'ils soient fatigués, resteront très attentifs à la situation. Comme convenu lors de la réunion du 15 mai organisée par « Fedasil », il s'engage à refaire le même type de réunion après l'été pour discuter du vécu quotidien des habitants et de leurs difficultés éventuelles, ce qui permettra ainsi de faire sereinement le point sur la situation.

Un second représentant des habitants interpelle le Collège en lui demandant si le service juridique communal a réclamé à « Fedasil » un changement d'affectation de ce bâtiment, compte tenu du nombre de personnes désormais présentes.

Monsieur le Bourgmestre-Président a évoqué le nombre de 100 pensionnaires âgés dans ce home. Il pense qu'il n'y en a jamais eu autant car ce home n'avait pas une très bonne réputation, étant donné qu'il s'y est produits plusieurs suicides. Rien n'était prévu dans ce bâtiment pour empêcher d'ouvrir les fenêtres. Son beau-père y était résident pendant un certain temps mais il a dû être retiré de ce home car l'endroit n'était pas bien. Monsieur le Bourgmestre-Président, au lieu de 60 personnes hébergées, évoque un nombre de 300 personnes, auquel il faut encore ajouter le personnel encadrant.

L'interpellant demande s'il y a eu un changement d'affectation car le bâtiment n'est pas prévu pour accueillir 300 personnes, avec ou sans avis des pompiers. Les

habitants, autant anciens que nouveaux, du quartier se connaissant déjà car ils se sont rencontrés ce soir au Conseil communal. Aucun d'entre eux ne veut de ce nouveau centre. Si la Commune ne leur évite pas ces désagréments, il pense que tout le public présent ce soir est d'accord pour entreprendre une action juridique.

Monsieur le Bourgmestre-Président donne deux éléments de réponse.

Premièrement, 130 personnes est le nombre autorisé par les pompiers dans le cadre de l'occupation du home. Deuxièmement, concernant le permis, la question qui se pose est de savoir dans quelle durée on s'inscrit. Il garde espoir qu'un jour la crise migratoire se termine et/ou qu'un plan de répartition sera enfin établi entre les différentes Communes de Belgique. Il ne pense donc pas que ce soit une bonne chose d'introduire une demande de changement de permis d'urbanisme, puisque le Collège ne veut pas s'inscrire dans la durée.

Le représentant des habitants précise que l'inscription de ce centre dans la durée est précisément le nœud du problème ! C'est cet élément qui l'inquiète ! Les habitants n'ont aucune indication quant à cette durée et c'est regrettable.

Monsieur le Bourgmestre-Président précise qu'il n'a pas non plus d'indication quant à la durée, c'est ce qui va faire l'objet des futures discussions avec « Fedasil ». Il propose de revenir dans le quartier pour rencontrer les habitants lorsqu'ils le souhaitent.